

# Avis d'obsèques - Annonces classées

## AVIS D'OBSÈQUES

Consultation des avis  
Dépôt gratuit de condoléances  
Témoignages de sympathie  
sur le site de notre partenaire  
**dansnoscoeurs.fr**

## Funéraire



une entreprise  
à taille humaine  
**CONTRAT OBSÈQUES**  
PITHIVIERS 02 38 30 03 29  
lpinturier@wanadoo.fr

## BEAUMONT-DU-GÂTINAIS (Seine-et-Marne)

Les familles BATON, RYLAUX, DODE, SEVIN  
ont la douleur de vous faire part du décès de

### Madame Monique BATON veuve SEVIN

survenu le 21 août 2020, dans son lieu de  
résidence en Ardèche.

Une cérémonie religieuse aura lieu le **jeudi  
27 août 2020, à 15 heures**, en l'église de  
Beaumont-du-Gâtinais, suivie de l'inhumation.

Il n'est pas prévu de cérémonie de con-  
doléances mais un registre sera à votre disposi-  
tion.

Condoléances sur [www.dansnoscoeurs.fr](http://www.dansnoscoeurs.fr)

756150

## CAVEAUX & MONUMENTS FUNERAIRES MARBRIERIE Taille de Pierre et Gravures **DELANGE Sarl**

52, rue de l'Église  
MALESHERBES  
02.38.34.82.26  
06.86.96.34.66



Terrassement  
Petite maçonnerie  
Assainissement

TRAVAUX POUR TOUS CIMETIÈRES  
ARTICLES FUNÉRAIRES - ENTRETIEN DE SÉPULTURES

724666

## ANNONCES OFFICIELLES

Retrouvez toutes les publications sur  
[centrefrancelles.com](http://centrefrancelles.com)

**04.73.17.31.27**

[annoncesofficielles@centrefrance.com](mailto:annoncesofficielles@centrefrance.com)

Par arrêté préfectoral, notre journal est habilité  
à la publication des annonces légales et judiciaires  
sur l'ensemble du département du Loiret  
au tarif de 4,07 € hors taxes la ligne.

## VIE DES SOCIÉTÉS

## AVIS DE CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte sous seings privés en date à Saran du 29 juillet 2020,  
enregistré à SPFE Orléans le 3 août 2020, M<sup>me</sup> Karine HURTELOUP demeurant  
9, rue de la Fontaine-Saint-Martin, 41230 Gy-en-Sologne, inscrite au  
RCS sous le numéro 402.038.178, a vendu à la société SNC OCEANE, au  
capital de 1.000 €, dont le siège social est 265, rue du Bourg, 45770 Saran,  
RCS Orléans 884.596.081, un fonds de commerce de bar, brasserie, snack,  
débit de boissons avec licence IV, bimbeloterie, diffuseur de presse et  
journaux, jeux de la Française des Jeux, Rapido, PMU, auquel est attaché  
la gérance d'un débit de tabac, situé 265, rue du Bourg, 45770 Saran,  
pour le prix de 790.000 €, s'appliquant aux éléments incorporels pour  
754.485 €, et 35.515 € pour les éléments corporels.

La date d'entrée en jouissance a été fixée au 29 juillet 2020.

Les oppositions éventuelles seront reçues par M<sup>me</sup> François DERUELLE, huis-  
sier de justice, 74, rue de l'Argonne, 45000 Orléans.

Pour unique insertion.

823609

## CAISSE DE CONGÉS PAYÉS DU BÂTIMENT DE LA RÉGION DU CENTRE

AGRÉÉE PAR L'ÉTAT  
(ARRÊTÉ MINISTÉRIEL DU 6 AVRIL 1937 - J.O. DU 9 AVRIL 1937)

## AVIS DE CONVOCATION

Convocation des adhérents en assemblée générale ordinaire, en applica-  
tion des articles 19 à 21 des statuts : le **vendredi 18 septembre 2020 à  
9 heures**, au siège : 35, rue de Bellecroix, 03400 Yzeure.

Ordre du jour : approbation des comptes de l'exercice clos (article 22).

Le président, Alain SCHULTZ.

820523

## SECO

Société par actions simplifiée au capital de **7.324.342 €**  
Siège social : rue Paul-Defonteny, 45210 Ferrières-en-Gâtinais  
RCS Orléans 813.126.703

Aux termes d'un acte unanime des associés du 21 juillet 2020, il a été  
constaté qu'aucune opposition n'ayant été signifiée dans le délai de vingt  
(20) jours à compter de la date de dépôt au greffe de la décision des  
associés en date du 30 avril 2020 qui a décidé la réduction du capital non  
motivée par les pertes, a constaté la réalisation définitive de la réduction  
du capital social d'un montant total de 1.813.971 € par voie de rachat des  
actions, portant le capital à 5.510.371 €

Les statuts sont modifiés en conséquence.

Dépôt légal au RCS d'Orléans.

822918

## HOJAB

SARL en liquidation au capital de **7.500 €**  
Siège social : 34, rue de la République, 45000 Orléans (Loiret)  
RCS Orléans 447.905.803

## AVIS DE LIQUIDATION

L'assemblée générale, par décision en date du 31 juillet 2020, après avoir  
entendu le rapport de Virginie CAMBON, liquidatrice, a approuvé les  
comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur et déchargé de son  
mandat, et constaté la clôture des opérations de liquidation.  
Les comptes de liquidation seront déposés au RCS d'Orléans.

Pour avis.

Le liquidateur.

823516

Par acte authentique notarié du 18 août 2020, ont été établis les statuts  
de la société suivante :

Dénomination : SCI LA PIERRE.

Forme sociale : société civile immobilière.

Capital : quatre cent mille euros (400.000 €).

Siège social : Saint-Firmin-sur-Loire (45360), Domaine de La Pierre, route  
de Cernoy.

Objet social : l'acquisition et la détention des biens immobiliers.

Durée de la société : quatre-vingt-dix-neuf (99) ans.

Apports : numéraire 100.000 € (totalité), immobilier 300.000 €.

Premier gérant : M<sup>me</sup> Joëlle JOLLIVOT demeurant à Saint-Firmin-sur-Loire  
(45360), La Pierre, nommée pour une durée illimitée. Laquelle a égale-  
ment pouvoir aux termes des statuts pour passer certains actes ou réaliser  
certaines formalités en vue de l'immatriculation.

Clause d'agrément : pour cession de parts entre vifs ou par décès.

Immatriculation : au greffe du tribunal de commerce d'Orléans.

823612

## ANNONCES LÉGALES ET ADMINISTRATIVES

OFFICE NOTARIAL SAINT-ROCH  
61, rue Coquillet, 45200 Montargis

## CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par M<sup>me</sup> Benoît PINTO notaire à Montargis le 18 août  
2020, M. Bernard CONGY et M<sup>me</sup> Michèle PEGUY, son épouse, demeurant  
ensemble à Paucourt (Loiret), 212, rue du Stade, mariés sous le régime  
de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à  
leur union célébrée à la mairie de Châlette-sur-Loing (Loiret) le 19 mars  
1977, ont adopté le régime de la communauté universelle. Les oppositions  
pourront être faites dans un délai de trois mois et devront être notifiées  
par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte  
d'huissier de justice à M<sup>me</sup> PINTO, notaire à Montargis susnommée.

Pour avis et mention.

823303

## COMMUNE DE VILLAMBLAIN

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

SUR UNE DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

Le préfet du Loiret communique :

Une enquête publique de 33 jours sera ouverte, du lundi 24 août au  
vendredi 25 septembre 2020 inclus, sur la demande d'autorisation envi-  
ronnementale présentée par la société BEAUCE SOLOGNE CARRIERES  
(B.S.CR), concernant un projet d'ouverture d'une carrière de roches mas-  
sives (calcaire) sur le territoire de la commune de Villamblain, au lieu-dit

« La Terre des Hôtels », d'une installation de traitement (concassage /  
criblage en fond de fouille) et d'une station de transit de produits miné-  
raux.

Le dossier, comportant notamment une étude d'impact, son résumé non-  
technique et l'avis de l'autorité environnementale est déposé en mairies  
de Villamblain et d'Épieds-en-Beauce où le public pourra en prendre  
connaissance pendant les jours et heures habituels d'ouverture des bu-  
reaux et formuler ses observations sur un registre ouvert à cet effet.

Ce dossier sera aussi consultable sur un poste informatique à la Direction  
Départementale de la Protection des Populations (DDPP) du Loiret sur  
**rendez-vous uniquement sollicité à l'adresse courriel [ddpp-sei@loiret.gouv.fr](mailto:ddpp-sei@loiret.gouv.fr)**  
ou par téléphone au **02.38.42.42.78 aux horaires habituels  
d'ouverture** ainsi que sur le site internet des services de l'État dans le Loiret  
([www.loiret.gouv.fr/Politiques-publiques/Sécurité-et-risques/Risques](http://www.loiret.gouv.fr/Politiques-publiques/Sécurité-et-risques/Risques)).

Dans le cadre de la lutte contre l'épidémie de COVID-19, des mesures  
barrières sont mises en place.

Le public pourra solliciter des informations sur le dossier auprès de la  
société BEAUCE SOLOGNE CARRIERES (M. BARENS, ZA des Muids, 45160  
Ingré).

Le commissaire enquêteur, M. Roland LESSMEISTER, conducteur de tra-  
vaux en retraite, se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses  
observations en mairie de Villamblain le lundi 24 août 2020 de 9 heures  
à 12 heures, le samedi 5 septembre 2020 de 9 heures à 12 heures, le  
mercredi 16 septembre de 14 heures à 17 heures et le vendredi 25 septem-  
bre 2020 de 9 heures à 12 heures.

Des observations pourront lui être adressées par voie postale pendant la  
durée de l'enquête à la mairie de Villamblain, siège de l'enquête publique,  
où elles seront annexées au registre d'enquête.

Le public pourra également transmettre ses observations et propositions  
par messagerie électronique à l'adresse [ddpp-sei-bscr@loiret.gouv.fr](mailto:ddpp-sei-bscr@loiret.gouv.fr) pen-  
dant la durée de l'enquête publique. Les observations et propositions  
transmises par voie électronique seront consultables sur le site internet  
des services de l'État dans le Loiret dans les meilleurs délais.

Le rapport du commissaire enquêteur et ses conclusions seront consulta-  
bles pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique en  
mairies de Villamblain et d'Épieds-en-Beauce, à la préfecture du Loiret,  
DDPP/SEI et sur le site internet des services de l'État dans le Loiret.

A l'issue de la procédure réglementaire, le préfet du Loiret prendra un  
arrêté de refus ou d'autorisation assorti de prescriptions.

806931

## COMMUNE DE SAINT-PRYVÉ-SAINT-MESMIN

## AVIS DE CONSULTATION AU PUBLIC

SUR UNE INSTALLATION CLASSÉE SOUMISE À ENREGISTREMENT

Le préfet du Loiret communique : une consultation du public, est ouverte  
du 18 septembre 2020 au 15 octobre 2020 inclus, sur le projet présenté  
par Orléans Métropole pour l'aménagement et l'exploitation d'une dé-  
chetterie située sur le territoire de la commune de Saint-Pryvé-Saint-  
Mesmin. Le dossier est déposé à la mairie, 215, route de Saint-Mesmin,  
45750 Saint-Pryvé-Saint-Mesmin, où le public peut en prendre connais-  
sance pendant les heures habituelles d'ouverture des bureaux et formuler  
ses observations sur un registre ouvert à cet effet. Les observations peu-  
vent également être adressées par voie postale au préfet du Loiret, DDPP,  
SEI, 181, rue de Bourgogne, 45042 Orléans Cedex, ou par voie électro-  
nique à l'adresse internet [ddpp-sei-dechetterie45750@loiret.gouv.fr](mailto:ddpp-sei-dechetterie45750@loiret.gouv.fr)  
La demande de pétitionnaire est également consultable sur le site internet  
des Services de l'État dans le Loiret [www.loiret.gouv.fr](http://www.loiret.gouv.fr)

A l'issue de la procédure, le préfet du Loiret prend un arrêté d'enregistre-  
ment assorti des prescriptions générales, éventuellement complétées de  
prescriptions particulières, ou un arrêté de refus.

822003

## COMMUNE DE SARAN

## AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

SUR UNE INSTALLATION CLASSÉE POUR LA PROTECTION  
DE L'ENVIRONNEMENT SOUMISE À ENREGISTREMENT

Le préfet du Loiret communique. Une consultation du public est ouverte,  
du vendredi 11 septembre 2020 au jeudi 8 octobre 2020 inclus, sur la  
demande d'enregistrement présentée par la société VAL DE LOIRE GRANU-  
LATS (siège social Le Bout-de-la-Vallée-Pairioir, 41330 Averdun) pour l'ex-  
ploitation d'une plateforme de recyclage et transit de matériaux inertes  
ZA de Montaron, 185, impasse de la Foulonnerie, sur la commune de Saran  
(45770).

Le dossier sera déposé en mairie de Saran, où le public pourra en prendre  
connaissance et formuler ses observations sur un registre ouvert à cet effet,  
aux heures d'ouverture de la mairie, soit :  
- du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 heures et de 13 heures à 16 h 30 ;  
- le samedi, de 8 h 30 à 12 heures.

Les observations pourront également être adressées par voie postale au  
préfet du Loiret, direction départementale de la protection des popula-  
tions, service sécurité de l'environnement industriel, 181, rue de Bourgo-  
gne, 45042 Orléans cedex, ou par voie électronique à l'adresse  
[ddpp-sei-vdlg@loiret.gouv.fr](mailto:ddpp-sei-vdlg@loiret.gouv.fr)

La demande du pétitionnaire sera également consultable sur le site Inter-  
net des services de l'État dans le Loiret [www.loiret.gouv.fr](http://www.loiret.gouv.fr)

A l'issue de la procédure, le préfet du Loiret prendra un arrêté de refus ou  
d'enregistrement, éventuellement assorti de prescriptions particulières  
complémentaires aux prescriptions générales fixées par arrêté ministériel,  
ou procédera à l'instruction de la demande selon la procédure d'autorisa-  
tion.

821476

## COMMUNE DE MAREAU-AUX-PRÉS

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

SUR LA MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Par arrêté en date du 22 juin 2020, le maire de Mareau-aux-Prés a  
ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur la modification du plan  
local d'urbanisme notamment sur deux zones 2AU.

À cet effet, M. Gérard ARRIVAULT, administrateur de l'INSEE en retraite,  
domicilié chemin de Rigotte à Vienne-en-Val (45510), a été désigné com-  
missaire enquêteur titulaire, par le président du tribunal administratif.

L'enquête se déroulera à la mairie, du 15 septembre au 15 octobre 2020,  
aux jours et heures habituels d'ouverture : les lundis, mardis, jeudis de  
8 h 30 à 12 heures et de 15 heures à 17 h 30 et les mercredis et vendredis  
de 8 h 30 à 12 h 30, les samedis de 9 heures à 12 heures où chacun pourra  
prendre connaissance du dossier et :

- voir consigner ses observations sur le registre d'enquête ;
- soit les adresser par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse sui-  
vante : M. le Commissaire enquêteur, mairie de Mareau-aux-Prés,  
385, rue Saint-Fiacre, 45370 Mareau-aux-Prés ;
- soit par mail à l'attention de M. ARRIVAULT à l'adresse suivante :  
[mairie@mareauauxpres.com](mailto:mairie@mareauauxpres.com)

Les informations relatives au projet considéré peuvent être obtenues au-  
près de la mairie de Mareau-aux-Prés et sur son site Internet :  
[www.mareauauxpres.com](http://www.mareauauxpres.com)

M. le Commissaire enquêteur recevra en mairie mardi 15 septembre de  
14 heures à 17 heures, samedi 19 septembre de 9 heures à 12 heures, jeudi  
15 octobre de 14 heures à 17 h 30.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur pourront être  
consultés à la mairie à l'issue de l'enquête.

Le maire.

816385



## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)  
DE LA COMMUNE DE VENNECY

Par arrêté n° 20/2020 en date du 3 juillet 2020, le maire de la commune  
de Vennecy a prescrit l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de  
révision du Plan local d'urbanisme (PLU).

Au terme de cette enquête, le projet de PLU, sera approuvé par le conseil  
municipal.

A cet effet, M. Sébastien BOUILLON, a été désigné en qualité de commis-  
saire enquêteur.

L'enquête se déroulera à la mairie de Vennecy, siège de l'enquête publi-  
que, durant 32 jours, du lundi 24 août, à 16 h 30, au lundi 24 septembre  
2020, à 19 heures.

Les lundis, de 16 h 30 à 19 heures, mercredi, de 8 h 15 à 12 heures, jeudi,  
de 16 h 30 à 19 heures, vendredi, de 14 heures à 16 heures, chacun pourra  
prendre connaissance du dossier et consigner ses observations, proposi-  
tions et contre-propositions sur les registres d'enquête.

Ces dossiers seront également consultables sur le site internet de la com-  
mune : <http://vennecy.fr> ainsi qu'à partir d'un poste informatique mis à  
disposition du public à la mairie de Vennecy.

Les observations peuvent être adressées par écrit, avant la clôture de  
l'enquête, à M. Sébastien BOUILLON, commissaire enquêteur, en mairie  
de Vennecy (45760), 13, rue de Neuville. Elles pourront également être  
adressées à son attention, avant la clôture de l'enquête, par courrier  
électronique à l'adresse suivante : [vennecy.mairie@wanadoo.fr](mailto:vennecy.mairie@wanadoo.fr)

Les observations, les propositions et contre-propositions sont consultables  
sur le site internet de la commune : <http://vennecy.fr>

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour  
recevoir ses observations à la mairie de Vennecy : le mercredi 2 septembre  
2020, de 9 heures à 12 heures, le samedi 12 septembre 2020, de 9 heures  
à 12 heures, le jeudi 24 septembre 2020, de 16 heures à 19 heures.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la  
disposition du public à la mairie de Vennecy pendant un an. Ces pièces  
seront également consultables sur le site internet de la commune pendant  
un an. Des informations sur le dossier peuvent être demandées auprès de  
M. Roger DESLANDES, maire de Vennecy.

824238



Le portail d'avis de marchés publics  
le plus complet du web

- Plus de 20.000 appels d'offres en cours
- 100% gratuit
- Alertes par email

POUR VOS  
**ANNONCES  
OFFICIELLES**

Une équipe  
dédiée  
à votre service  
...

0 826 09 01 02 Service 0,18 €/min  
hors taxes + prix appel

[www.officielles.com](http://www.officielles.com)